

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Puy-de-Dôme

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Vanessa LEITE, Philippe POURCIN, Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE, Bernard VELLET.

Absent excusé : Cécile TARRADE,

Absent : Vanessa LEITE,

Procurations : Cécile TARRADE donne procuration à Mathieu FERRY

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :

le 2 décembre 2025

Secrétaire de séance :

Mathieu FERRY

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 est validé par les membres présents et ceux ayant donné pouvoir, sans modification.

Voté à l'unanimité.

FINANCES : CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE « RÉGIE - PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » ET INTÉGRATION DE L'ACTIVITÉ DANS LE BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal décide la clôture du budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque – M4 » de la Commune de Chanat à compter de l'exercice 2026.

Voté à l'unanimité.

CONSTRUCTION D'UN LOCAL MÉDICAL ET D'UN LOGEMENT : AMÉNAGEMENT DES LOCAUX

Le Conseil municipal approuve le projet d'aménagement du local médical communal et valide un budget maximal de 6750€HT.

1 vote CONTRE, 1 ABSTENTION, 9 voix POUR.

AFFAIRES SCOLAIRES - RENTRÉE 2026 : EXTENSION DE L'ÉCOLE DE L'ÉTANG POUR REGROUPEMENT DES ÉLÈVES DU RPI ET FERMETURE DE L'ÉCOLE DE CHANAT

Le Conseil Municipal décide que l'école de l'Étang est maintenue comme l'unique école publique de la commune, dans le respect de son identité administrative actuelle, à compter de la rentrée 2026-2027 et que l'école de Chanat est fermée, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Voté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE SANTÉ SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU PUY-DE-DÔME ET FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une participation de 15€ pour le risque « Santé » de la protection sociale complémentaire pour tous les agents qui décide d'adhérer à la Mutuelle Intériale.

Voté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal décide de donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

Voté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Le Conseil décide d'instaurer l'IFSE et le CIA à compter du 01/01/2026.

Voté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ - RLV : CONVENTION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

Le conseil municipal décide d'approuver la convention type de service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

2 ABSTENTIONS, 9 voix POUR.

Signature du secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Signature du secrétaire de séance,'.